

| DOPING

Rapport et mise au point sur le doping, présenté à la Session du Comité International Olympique à Moscou en juin 1962 par le D^r J. Ferreira Santos.

Ce rapport a été préparé par:

Dr J. Ferreira Santos

membre du Comité International Olympique, de sa Commission exécutive et de la Commission de la lutte contre le doping.

Président du Comité Olympique Brésilien.

Chef de la Clinique d'urologie et de la Policlinique de Sao Paulo.

Membre « Emeritus » de l'Académie de Médecine de Sao Paulo.

Membre de l'Association Paulista de Médecine de Sao Paulo.

Dr Mario de Carvalho Pini

Vice-Président de l'Association de Médecine Appliquée à l'Éducation Physique de Sao Paulo.

Chef du Département médico-sportif du Sport-Club Pinheiro de Sao Paulo.

Médecin du Comité Olympique Brésilien.

Médecin de la délégation brésilienne aux Jeux Olympiques de Rome 1960.

Médecin de la délégation brésilienne aux III^{es} Jeux Pan-américains à Chicago en 1959.

I. EXPOSÉ HISTORIQUE

Sur l'étiologie du terme *Doping*, la plus ancienne référence — d'après Morgan — se situe dans la Rome ancienne où, pour modifier la course de chevaux pur sang, on donnait aux animaux de l'Hydromel qui était un mélange de miel, d'avoine et d'eau. On pensait ainsi augmenter la résistance des chevaux.

Le mot *doping* veut dire en hollandais *dopen* (baptême ou immersion) et a été employé dans le sens *doping* pour la première fois à Amsterdam, vers 1865, au moment de la construction du canal du Nord.

II. DÉFINITION

Le *doping* est une procédure sans loyauté utilisée par certains athlètes, sous forme de drogues, moyens physiques et mesures d'exception, employés par de petits groupes d'une communauté sportive, capables d'altérer positivement ou négativement la capacité physique ou physiologique d'un être vivant — homme ou animal — dans une compétition sportive.

III. TYPES DE DOPING

Au début, le doping était basé sur l'usage de drogues prévues pour stimuler des êtres vivants. Puis on a passé à l'usage de drogues dépressives et plus tard à des drogues tranquillisantes. On fait également usage de moyens physiques ; par exemple les irradiations au moyen de lampes de quartz, en hiver, afin de suppléer à l'irradiation peu intense du soleil.

Il faut se souvenir que n'importe quel régime d'exception pour un groupement d'athlètes de la même communauté sportive (village olympique, par exemple), qu'il s'agisse d'alimentation, habitation, transport, etc. peut être interprété comme *doping*, par la mauvaise foi, le manque de loyauté des organisateurs.

IV. LUTTE CONTRE LE DOPING

Le doping, au sein de l'espèce humaine, a posé plusieurs problèmes et a donné lieu à des polémiques, mais, sur les cas suspects, il en est résulté crue très peu de conclusions satisfaisantes. Dans plusieurs pays d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. le problème a été débattu et les Autorités sportives ont pris des mesures punitives contre les transgresseurs.

En Italie, il existe déjà un contrôle de répression du doping, particulièrement dans les épreuves cyclistes, en suite d'un accord établi entre l'U. V. I. (Unione Velocipedistica Italiana) et la F. M. S. I. (Federazione Medico Sportiva Italiana) le 15 janvier 1955.

Actuellement, le *Fynsec*, Centre International d'Hygiène Sportive, dont le siège est à Genève, est en train d'agir d'une façon systématique contre le doping sur le plan international.

V. CONTROLE MÉDICAL ET SPORTIF

Chez l'espèce humaine, le problème est déjà ouvert et nous croyons que le contrôle et la répression du doping (jusqu'à ce qu'on trouve une méthode plus simple et plus efficace) doit être celui de la chromatographie en papier, prenant le sang et l'urine comme preuves pour les analyses.

En Italie, d'après le Prof. Antonio Venerando, les cas suspects sont contrôlés par trois tests différents en menant l'urine comme matériel d'examen. Si on constate un résultat positif dans les trois méthodes utilisées (colorimétrique, spectrographométrique et

chromotographique), l'athlète est considéré coupable.

VI. CONSIDÉRATIONS FINALES

Actuellement l'usage (d'excitants du système nerveux central, des tranquillisants et d'analeptiques, avec l'intention de réduire la sensation de fatigue. est utilisé universellement.

Les anfectamines, drogues psychanaleptiques, antidépressives, dénommées aussi psychamines, ou sympathicomimétiques, ouvrent la liste en portant des noms différents d'accord avec les laboratoires qui les fabriquent : Chlorhydrate de méthyl-anfectamine; sulfate de dextroanfectamine; sulfate de desoxinorephedrine, etc.

Cette drogue a été trouvée au Japon en 1919 par Ogata, et en Suisse en 1929 par Ende. Elle a été préparée en 1938 par Hauschild, dans le laboratoire de Temmler Werke de Berlin. Dans le commerce on la trouve sous plusieurs dénominations : *Pervetin*, *Métédrine*, *Maxiton*, *Désoxine*, etc.

En conclusion, nous faisons appel au Comité International Olympique, afin que des mesures soient prises dans cette lutte contre le doping, véritable négation de l'esprit sportif qui est en train de créer des racines, chaque jour plus fortes et plus profondes, dans le genre humain.

Sous proposons :

- a) Modification de l'actuel « Code sportif international » avec une réglementation du doping dans tous ses détails.
- b) Organiser officiellement et obligatoirement un service de contrôle et de répression du doping » dans toutes les compétitions internationales, y compris les Jeux Olympiques. Ce « service » serait installé, orienté et dirigé par le pays organisateur des Jeux Olympiques. Des échantillons d'urine pourraient être pris pour le contrôle systématique après les finales de chaque épreuve sportive ou par décision du Jury de la compétition en question.
- c) Faire une campagne dans le monde sportif en général et chez les athlètes en particulier en les rendant attentifs sur les dangers du doping.

CONCLUSION

Actuellement il existe un véritable fléau dans le sport : le doping. Il existe dans le sport professionnel aussi bien que dans le sport amateur. Il faut le combattre.

Le doping provoque une sensation faussée de bien-être qui peut conduire l'athlète à un état d'auto-intoxication, en conséquence de l'effort physique réalisé, ainsi qu'à une intoxication médicamenteuse par la drogue prise et maléfique pour la vie du sportif.

Il faut interdire l'usage des drogues capables de produire une augmentation artificielle

des forces physiques et psychiques de l'athlète.

Plusieurs tentatives ont été faites en divers pays pour contrôler le doping. En Italie, la F. M. S. I. et le Centre italien de l'hygiène du sport sont en train d'étudier les bases d'une campagne pour la répression et le contrôle du doping. A Genève, le centre « Fynsec » tente de coordonner une action internationale systématique dans cette lutte. Ce centre a pour but de mobiliser les différentes

forces du sport pour la lutte contre l'usage des drogues pendant les compétitions sportives, en collaboration avec l'Investigation scientifique et de l'Éducation, mettant en sauvegarde la valeur éducative, morale et sociale du sport.

Pour notre part, nous demandons au Comité International Olympique de réglementer la lutte contre le doping en prenant des mesures punitives envers les coupables.

B A S E - N a t u r e d u p r o c e s s u s u t i l i s é

